

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0970**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Bons Enfants, à l'angle des 10-14, rue Galland et appartenant à la société Nexity-Georges V

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-0970**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Bons Enfants, à l'angle des 10-14, rue Galland et appartenant à la société Nexity-Georges V**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine, se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la voie rue des Bons Enfants à Lyon 7°, une parcelle de terrain située rue des Bons Enfants, à l'angle des 10-14, rue Galland et appartenant à la société Nexity-Georges V.

Il s'agit d'un terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie totale de 559 mètres carrés figurant au cadastre sous le numéro 122 de la section BO.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la société Nexity-Georges V céderait ce bien à titre gratuit, pour une superficie de 172 mètres carrés, en vertu des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 387 0305 00045 du 16 juillet 2007, à titre onéreux pour le surplus, soit 29 025 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Bons Enfants, à l'angle des 10-14, rue Galland à Lyon 7° et appartenant à la société Nexity - Georges V.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 12 janvier 2009, pour la somme de 1 000 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 29 025 € pour le surplus et de 1 300 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.